

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU

## VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS

### RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies ou anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 3 heures (grandes annonces avant 11 h.) paraissent le lendemain.

#### ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La Feuille prise au bureau	fr. 6	fr. 3 20	fr. 1 80
» franco par la porteuse, en ville	8	4 20	2 30
» par la porteuse hors de ville ou par la poste dans toute la Suisse	9	4 70	2 80
» étranger (Union postale), par 1 numéro	25	13	6 75
» par 2 numéros	22	11 50	6
Abonnement aux bureaux de poste, 10 ct. en sus. Changement d'adresse, 50 ct.			

3, RUE DU TEMPLE-NEUF, NEUCHÂTEL

Bureau d'administration et d'abonnements de la FEUILLE D'AVIS : WOLFRATH & SPERLE, imprimeurs-éditeurs

TÉLÉPHONE : La vente au numéro a lieu : Bureau du Journal, kiosque, libr. Guyot, gare J.-S., par les porteurs et dans les dépôts

#### ANNONCES

1 à 3 lignes . . . pour le canton	50 ct.	De la Suisse . . . la ligne	15 ct.
4 à 5 » 65 ct. — 6 à 7 lignes	75	D'origine étrangère . . .	20
8 lignes et au-delà . . . la ligne	10	Réclames . . .	30
Répétition . . .	8	Avis mortuaires . . .	12
Avis tardif, 20 ct. la ligne, minim.	1 fr.	Répétition, 3 ct. — Minimum.	2 fr.
Letres noires, 5 ct. la ligne en sus. — Encadrements depuis 50 ct.			

Bureau d'annonces HAASENSTEIN & VOGLER, Temple-Neuf, 3

Société neuchâteloise d'utilité publique  
**PREVISION DU TEMPS DE PARIS**  
pour le 31 août 1899:  
Frais. Averses dans le N.

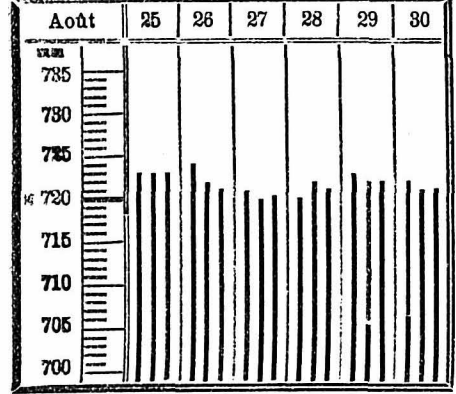
Bulletin météorologique — Août  
Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 h.

#### OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL

Force	Tempér. au-dessus cent.	Tempér. au-dessous cent.	Humidité	Vent dominant	Max. du jour
30	20.3	15.6	86.0	721.3	0.9 N.O. moy. clair

Fort Joran de 3 1/4 à 8 1/2 h. du soir.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0  
suivant les données de l'Observatoire  
(Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719m.5)



#### STATION DE CHAUMONT (altit. 1428 m.)

28	15.5	12.8	667.2	4.8	N.O.	fort	couvé
----	------	------	-------	-----	------	------	-------

Beau jusqu'à midi, pluie à 11 1/2 h. Brouillé.  
7 heures du matin  
Alt. Temp. Barom. Vent. Glac.  
29 août 1128 16.0 670.0 E.N.E. clair  
Soleil. Alpes voilées en partie.

Niveau du lac  
Du 31 août (7 h. du matin) 439 m. 260

Température du lac (7 h. du matin) : 21°.

#### VENTES AUX ENCHÈRES

#### ENCHÈRES PUBLIQUES à Cormondrèche

Le lundi 4 septembre 1899, à 9 h. du matin, au domicile du citoyen Frédéric Moser, charpentier, à Cormondrèche, il sera exposé en vente par voie d'enchères publiques et en conformité des articles 256 et suivants de la Loi sur la faillite, les objets suivants : Divers outils de charpentier-menuisier, trois établis de menuisier, un petit char à pont, une grande scie, une layette, une table sapin, un régulateur, trois draps, trois écussons, une presse à copier, une bicyclette, des tonneaux et bouteilles vides et quelques pièces de bois.  
8236 L'administrateur de la faillite Moser : F.-A. DERROT, notaire.

#### IMMEUBLES A VENDRE

#### Sol à bâtir

1,200 m<sup>2</sup> à vendre, à la route de la Côte. Belle vue sur le lac et les Alpes. Funiculaire à proximité. Conditions favorables. S'adresser Etude A.-N. Brauen, notaire, Trésor 5. 8160

#### A vendre

dans la Haute Savoie, près Genève, à 400 mètres d'une gare P.-L.-M., une jolie propriété de 60 ares. Beaux arbres fruitiers, grande maison en bon état, 20 ares en vignes, le reste en jardin et verger. Source abondante. Convientrait à petit rentier ou pension.  
Pour renseignements, s'adresser à M. Christ. Wenger, Geneveys-sur-Coffrane (Val-de-Ruz). 8156c

#### A vendre ou à louer

aux environs de la ville, une campagne de rapport et d'agrément (80 poses). — S'adresser au bureau de Ch.-Ed. Boyet, avenue de la Gare 21. 8105

#### PROPRIÉTÉ A VENDRE

M. François Perdisat offre à vendre de gré à gré sa propriété de la Maladière, à Neuchâtel, entre la route cantonale de Neuchâtel à Saint-Blaise et le lac; superficie 2301 m<sup>2</sup>; emplacement exceptionnellement favorable pour fabriquer, usine ou maison d'habitation. 7665 Pour tous renseignements, s'adresser à l'Etude Ed. Junier, not., Neuchâtel.

#### Terrains à bâtir

A vendre, rue de la Côte, plusieurs parcelles pour villas. Situation privilégiée à la bifurcation de plusieurs routes; belle vue. Plan de morcellement à la disposition des amateurs. 7500 S'adresser Etude G. Etter, notaire, Place-d'Armes 6.

#### ANNONCES DE VENTE

#### JAMES ATTINGER

Librairie-Papeterie — Neuchâtel 5074  
Cartes des manœuvres du 1<sup>er</sup> Corps d'armée. 1 50  
Mullhaupt & Poirier-Delav. Atlas historique de la Suisse. 2 —  
Malcolm Mac Coll. Le Sultan et les grandes puissances. 5 —

#### MEISSNER

Médaille d'or. Diplôme officiel.  
20,000 attestations dans les neuf derniers mois.  
Ce remède du pharmacien Ant. Meissner, à Olmitz, éprouvé depuis 30 ans et recommandé par nombre de médecins, est le plus efficace et le meilleur marché des moyens contre les  
8350

#### cors aux pieds et les verrues.

Disparition garantie des souffrances; effet prompt et sûr. — Se trouve dans toutes les pharmacies, 1 fr. 25 le carton.  
Dépôt général : Pharmacie Jordan, Neuchâtel

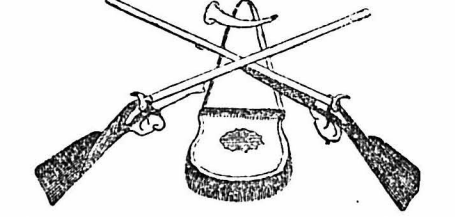
#### MIEL

Beau MIEL coulé, du pays, garanti pur à 1 fr. le pot (Les pots vides sont repris à 20 cts.)  
AU MAGASIN DE COMESTIBLES

#### SEINET & FILS

8, Rue des Epancheurs, 8 558

#### Ouverture de la chasse



Le soussigné recommande à MM. les chasseurs son beau et grand choix de fusils de différents systèmes. Munitions pour toutes armes et calibres; douilles vides ou chargées, plomb et fonte de chasse, bourres perfectionnées. Douilles chargées avec poudre sans fumée et sans danger.  
Articles de chasse : Ruksacks, carniers, filets, cartouchières, chaises de chasse, cornes d'appel, appeaux, colliers, fouets, laisses, fourreaux, cassoles, etc., etc.  
Prix défiant toute concurrence.  
Toutes mes armes sont essayées et garanties. Unique atelier d'armurier sur place. 8020  
J. WOLLSCHLEGEL, armurier  
2, Rue de la Treille 2, NEUCHÂTEL

#### SALAMI nouveau vrai Milanais.

Au magasin de Comestibles SEINET & FILS 8, rue des Epancheurs, 8 555

#### BICYCLETTES de premières marques et soignées

Duplex Adlershof, routière, 240 fr.  
Durkopp's Electra, „ 230 „  
„ „ pour dames, 260 „  
Escompte au comptant. — Garantie sur facture.  
Chez Ch. Juvet, avenue de la Gare 3, Neuchâtel  
Gérant de la maison J. REBER, à Berthoud.

#### La boucherie Grenacher, à Saint-Blaise

ayant à fournir la troupe, offre à vendre tripes, têtes, langues, graisse et pieds de bœufs, à prix très avantageux. 8337c

#### VERMOUTH de TURIN, 1<sup>re</sup> qualité

1 Fr. 20 le litre, verre compris. Le litre vide est repris à 20 cts. Au magasin de comestibles SEINET & FILS 8, rue des Epancheurs, 8 554

#### Magasin Rod. LUSCHER

Faubourg de l'Hôpital 19 7980  
Excellent beurre de table  
Beurre fondu



#### Rassemblement de troupes

GRAND CHOIX DE JUMELLES MILITAIRES et de campagne  
Jumelles avec étui et courroie, depuis 12 fr. Jumelles Goertz, Longue-vue, etc. CHEZ 8137

#### MARTIN LUTHER, Opticien

A vendre une bonne vache grasse S'adr. à Fritz Sydler, à Anvernier. 8230

#### Gros Détail COMMERCE DE VOLAILLES

VAUSEYON 17e.  
On trouvera tous les jours de marché, à côté du magasin Merz, belles poussines italiennes et de Bresse, jeunes oies, dindes et poules, poulets tués et plumés. PRIX MODÉRÉS 8102c  
Cécile GAUDIN  
FABRIQUE NEUCHÂTELOISE d'Eaux Minérales Gazeuses  
Siphons et Limonade gazeuse. J.-E. SCHLUP Industrie 20, Neuchâtel  
Promptes livraisons à domicile Téléphone 325. 4423

#### PAIN MILITAIRE

Dès aujourd'hui et pendant toute la durée des manœuvres, l'on trouvera à la boulangerie Moreau, faubourg de l'Hôpital et rue de l'Orangerie, de l'excellent pain militaire. 8304c  
Se recommande. H. Moreau.

#### BEAU MIEL

de la Bocarderie, garanti pur 8145c  
En vente chez C. ANDRÉ, Evole 9.

A VENDRE établis et outils de menuisier ainsi que des billes de bois chêne et sapin  
S'adresser rue de l'Industrie 14. 8322c

A VENDRE une forte jument de trait, âgée de 10 ans. S'adr. à Aug. Lambert, Balance 1. 8300c

Anthracite belge 1<sup>re</sup> qualité  
Prix spéciaux pour les provisions faites maintenant. 7984

Coke spécial pour chauffages centraux

Chantier Prêtre, Gare ou au magasin, rue St-Maurice 11.

#### APPARTEMENTS A LOUER

A louer, deux appartements neufs de cinq chambres, salle de bains, grandes dépendances et jardin, situés à la route de la Côte, et disponibles à convenance des amateurs. S'adr. à Ed. Petitpierre, notaire, Epancheurs 8. 4730

#### PESEUX (Quartier-Neuf)

A louer pour la Saint-Martin un appartement neuf de 4 belles pièces et dépendances. Balcon, eau sur l'évier, buanderie, jardin. Vue magnifique. S'adresser au chef de gare de Corcelles (Neuchâtel). 8154

A louer, pour le 24 décembre prochain, un appartement de 4 chambres et dépendances à Ronge-Terre. 8062  
S'adresser Etude Brauen, notaire, Trésor 5.

A louer un appartement d'une chambre et cuisine au rez-de-chaussée. 8201  
S'adresser rue du Château 15, de une à deux heures après midi, sauf le dimanche.

Deux beaux appartements de 4 chambres, à louer pour le 24 septembre prochain, à Clos-Brochet, jolies dépendances, belles cuisines. S'adresser au n° 7878 au bureau Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Appartements de trois à six chambres, rue de l'Industrie, disponibles à convenance des amateurs. S'adresser à Ed. Petitpierre, notaire, Epancheurs 8. 4728

On offre à louer, dès maintenant ou plus tard, un joli logement en plein soleil, de 5 pièces, cuisine et dépendances. Buanderie et chambre de bains dans la maison. Eau et gaz dans la cuisine. Part de jardin. S'adresser pour visiter Boine 12, au 1<sup>er</sup> étage, et pour traiter au bureau Alfred Bourquin, faub. de l'Hôpital 6. 7639

A louer, dès le 24 juin 1900, un bel appartement de 7 chambres et vastes dépendances, situé au 1<sup>er</sup> étage, rue Saint-Honoré. Vue sur la place du Gymnase. S'adresser Etude A.-N. Brauen, notaire, Trésor 5. 7185

#### 6 Quai du Mont-Blanc 6

A louer, à proximité du tram Neuchâtel-Serrères et du régional, un beau logement de quatre pièces et dépendances. Belle exposition, vue étendue. S'adresser à M. Aug. Marti, entrepreneur, Maladière 4. 4439

#### A LOUER

pour Noël, rue Coulon n° 12, un appartement, au rez-de-chaussée, de quatre chambres et dépendances. 7301  
S'adresser à la Société Technique, rue Pourtalès n° 10.



**EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE**

— Succession répudiée de Paul-Henri Ferrier, en son vivant menuisier, aux Verrières. Délai pour intenter action en opposition à l'état de collocation : 8 septembre 1899.

— Faillite de Jérémie Bara fils, entrepreneur, à Neuchâtel. Délai pour intenter action en opposition à l'état de collocation : 8 septembre 1899.

— Par jugement en date du 25 août 1899, le tribunal civil du district de la Chaux-de-Fonds a prononcé la réhabilitation de Albert Ris, fabricant d'horlogerie, précédemment domicilié à la Chaux-de-Fonds, dont la faillite a été prononcée le 13 février 1898 et clôturée le 1<sup>er</sup> décembre 1893.

**PUBLICATIONS SCOLAIRES**

**Neuchâtel.** — Les quatre postes suivants sont mis au concours :

1. Maître principal pour les branches littéraires dans les 3<sup>es</sup> classes secondaires A et B. Obligations : 13 heures de leçons par semaine dans chaque classe. Traitement : 140 fr. l'heure. Entrée en fonctions : le 19 septembre. Examen de concours éventuel : le 15 septembre.

2. Maître de langue anglaise dans les écoles secondaires et classiques. Obligations : 12 heures de leçons par semaine. Traitement : 130 fr. l'heure. Entrée en fonctions : le 19 septembre. Examen de concours éventuel : le 15 septembre.

3. Maître de langue allemande dans les 1<sup>es</sup> et 2<sup>es</sup> classes primaires de garçons. Obligations : 18 heures de leçons par semaine. Traitement : 140 fr. l'heure. Entrée en fonctions : le 19 septembre. Examen de concours éventuel : le 15 septembre.

N.B. Ces deux derniers postes peuvent être confiés au même titulaire, sur présentation de titres suffisants.

4. Professeur de peinture à l'École supérieure. Obligations : 4 heures de leçons par semaine. Traitement : 700 fr. Entrée en fonctions : le 19 septembre.

Adresser les offres de service avec pièces à l'appui, pour ces quatre postes, à la Direction des Ecoles secondaires, jusqu'au 11 septembre, et en avisant le Secrétariat du département de l'Instruction publique.

**Neuchâtel.** — Instituteur de la 2<sup>me</sup> classe primaire mixte de Sarrrières. Traitement : 2000 fr., plus l'augmentation légale, et 300 fr., si le titulaire peut se charger des leçons d'allemand. Obligations : celles prévues par la loi. Entrée en fonctions : le 1<sup>er</sup> octobre. L'examen de concours sera fixé ultérieurement. Adresser les offres de service avec pièces à l'appui, jusqu'au 11 septembre, à la Direction des écoles primaires, et en avisant le Secrétariat du département de l'Instruction publique.

**Gorgier.** — Instituteur de la 1<sup>re</sup> classe mixte. Obligations : celles prévues par la loi. Traitement : 1600 fr. Examen de concours : lundi 18 septembre, à 9 heures du matin. Entrée en fonctions : lundi 16 octobre. Adresser les offres de service avec pièces à l'appui, jusqu'au 16 septembre, au président de la Commission scolaire, et en avisant le Secrétariat du département de l'Instruction publique.

**RÉSULTAT DES ESSAIS DE LAIT à Neuchâtel-Ville du 21 au 26 août 1899**

NOMS ET PRÉNOMS DES LAITIERS	Lactodensité	
	Hygromètre grammes p. litre	Lactodensimètre
Haussemer, Marie	39	31
Potner, Fritz	37	32
Thalmann, Edouard	34	32
Gillet, Rosine	40	33
Eymann, Ida	39	34
Imhof, Marianne	35	32
Perrenoud, Alfred	37	32
Schneider, Jean	37	32
Imhof, Jean	34	34
Freiburghaus, Samuel	35	33
Geiser, Henri	35	31
Freiburghaus, Adolphe	34	32
Fisch, Jean	40	31
Bramaz, Nicolas	37	31
Flury, Joseph	37	31
Mollet, Ernest	38	29
Sauvain, Edmond	35	34
Thalmann, Edouard	34	33

Art. 9 du Règlement: Tout débitant dont le lait contiendra moins de 20 grammes de beurre par litre, payera une amende de quinze francs.

Direction de Police.

— Adieu, mon enfant, et merci, merci! dit Pauline en l'enveloppant de son châle.

— Oui, merci! mais à vous, et non à moi. Ah! nourrice qui entre-bâille la porte! tu vois, j'étais prête, allons vite. Où doit-elle se mettre, Monsieur de Frégoles?

Elle parlait avec une nuance d'embaras, un peu confuse à l'idée d'un tête-à-tête en coupé par cette nuit sans lune. Il en frémit de joie, et fit signe à Valérie de se mettre sur le devant. La nourrice, très désireuse de les laisser ensemble, s'était préparée à monter sur le siège et grommela quelque juron bonnête que Mathilde arrêta d'un coup d'œil.

Le trajet dura peu, mais éveilla chez Antoine un monde de sensations divines. Mathilde causait, sans prendre garde au silence de son voisin, parlant d'elle-même, de ses projets, de ses désirs, avec la belle candeur des enfants qui ne craignent jamais d'ennuyer leur monde. La nuit, si douce aux cœurs meurtris, enveloppait Antoine de sa caresse apaisante. Il se laissait vivre, il était heureux. Pendant une minute, il cessa de penser qu'il ne ressemblait pas aux autres hommes.

L'apostrophe gouailleuse d'un gamin le fit tomber du paradis.

— Tiens! Venus et Mayeux! s'écria le gavroche en les voyant descendre de voiture.

**NOUVELLES POLITIQUES**

**France**

LA HAUTE-COUR.

On lit dans le « Siècle » :

Nous pouvons annoncer qu'au prochain conseil des ministres, qui aura lieu cette semaine à Rambouillet, le président de la République signera le décret convoquant le Sénat, constitué en haute-cour.

L'instruction préparatoire, poursuivie par le service de la sûreté, et par M. Fabre, a suffisamment révélé l'existence du complot pour que la réunion de la haute-cour s'impose.

La procédure à suivre devant le Sénat est déterminée par la loi du 10 avril 1889.

En même temps que le décret constituant la haute-cour, le président rendra un second décret désignant le magistrat qui fera fonction de procureur général.

Il peut être choisi parmi les membres de la cour d'appel et de la cour de cassation.

Dès sa nomination, toutes les pièces de l'information commencée par la justice ordinaire lui seront envoyées.

Dans sa première réunion, le Sénat entend, en audience publique, la lecture du décret et le réquisitoire du procureur général.

Il ordonne, sur-le-champ, qu'il sera procédé à l'instruction.

Tel est le but unique de la prochaine réunion.

L'instruction est, on le sait, poursuivie par une commission de neuf sénateurs nommés chaque année au début de la session ordinaire.

L'élection a eu lieu cette année le mardi 17 janvier. Ont été élus : MM. Bérenger, Cholet, Franck-Chauveau, Deville, Cordelet, Dusolier, Cazot, Morellet, Isaac. Depuis cette époque M. Isaac est décédé.

Les membres suppléants de la commission d'instruction de la haute-cour sont : MM. Tillaye, de Verninac, Monservin, Maxime Lecomte, Ratier.

Cette commission est investie des pouvoirs attribués au juge d'instruction par le code d'instruction criminelle.

Ce n'est que lorsque cette instruction sera terminée et qu'elle aura abouti à un ordre de mise en jugement que la haute-cour statuera sur le cas des accusés.

M. Demôle est le vice-président élu spécialement pour présider la haute-cour, en cas d'empêchement du président.

**LES EXPERTS.**

De M. Cornély, dans le « Figaro » :

« Quand les experts paléographes apportent leurs cartons, leurs épreuves, leurs réticules, leurs kutschs et leurs gabarits, je m'incline avec admiration. Mais quand ils concluent et qu'ils disent : « Le bordereau a été fait par Dreyfus au moyen d'une écriture laborieuse, ment déguisée, il a été forgé », alors je répons : « Messieurs les archivistes-paléographes, vous vous trompez sûrement. Il doit y avoir une maille rompue dans la chaîne de vos déductions, puisque vous arrivez à l'absurde. Jamais un cerveau sain n'admettra que, pour dépister le soupçon, un homme choisisse un genre d'écriture artificielle assez semblable à la sienne pour que ses collègues malveillants puissent le dénoncer. Quand on déguise son écriture, on ne cherche pas à imiter son écriture. »

C'est là un de ces mille incidents qui montrent la fragilité de cette accusation. Et quand on songe que pendant cinq ans cet état-major, qui devra, aux jours des grandes crises, transporter, conduire et ravitiller douze cent mille combattants, a travaillé pour écraser un seul homme; quand on songe qu'il n'a pu réunir contre lui que des inepties et des faussetés, on se dit qu'il faut réellement que Dreyfus ait une innocence de fort calibre pour avoir pu résister à tant de puissance mise au service de tant de haine et aboutissant au néant. »

Antoine espéra un moment que Mathilde n'avait pas entendu. Mais elle s'était détournée, et il comprit qu'elle feignait d'avoir été distraite.

Jamais homme souffleté devant une femme ne connut souffrance pareille à celle qu'Antoine ressentit alors. Rappelé brutalement à la conscience de sa misère, il se dit que jamais Mathilde ne verrait en lui autre chose qu'un grotesque, un pygmée que le premier venu peut railler à voix haute, et il fit sur tous ses rêves une croix noire, pendant que la jeune fille cherchait une bonne parole qui lui cicatrîsât le cœur. N'en trouvant point, elle se contenta de lui serrer les mains plus affectueusement que de coutume.

— Au revoir, dit-elle, à bientôt! à très tôt, n'est-ce pas?

— Adieu! répondit-il en étouffant un sanglot.

Puis il remonta vivement en voiture et les chevaux partirent au grand trot.

— Pauvre garçon! pauvre cerveau malade! soupira Mathilde en rentrant dans sa chambrette.

Valérie hochait la tête.

— Oh! son cerveau, j'en connais la maladie, il est amoureux de vous, tout bonnement.

— Tu es folle, Valérie, répondit Mathilde avec son plus grand air de sévérité.

— De M. Jaurès, dans la « Petite République » :

« Heureusement pour l'honneur de la France, il ne sera plus question de Bertillon. A partir d'aujourd'hui, le misérable, encore plus scélérat que fou, ne compte plus. Et tous les ministres, tous les grands chefs qui l'avaient cautionné : Mercier, Cavaignac, Zurlinden, Roget, s'effondrent dans le même ridicule et la même honte.

M. Paraf-Javal a démontré que ses mesures étaient fausses, et M. Bernard, ingénieur du corps des mines, sorti avec le n° 1 de l'École polytechnique, a démontré que ses raisonnements étaient absurdes jusqu'à la nausée.

La démonstration de M. Bernard a été un modèle de force, de lumière, de science et de haute ironie. M. Bertillon prétendait que le bordereau, que nous savons être de l'écriture naturelle et courante d'Esterhazy, était un document truqué.

M. Bernard a établi d'une manière définitive que les mots du bordereau étaient groupés comme la loi des probabilités exige qu'ils le soient dans un document qui n'est pas forgé. »

**LE « SYNDICAT ».**

Les journaux revisionnistes disent qu'après les déclarations de M. de Freycinet la question du syndicat n'existe plus, mais ils ne comprennent pas l'ambiguïté de ces déclarations en ce qui concerne la campagne faite à l'étranger.

Les journaux antirevisionnistes estiment que leurs adversaires auraient tort de triompher de la déposition de l'ancien ministre de la guerre.

**LE GRAND PATRIOTE.**

Déroulède vient d'adresser à M. Loubet, président de la République, une lettre dans laquelle il proteste contre son renvoi devant la haute-cour comme coupable d'avoir pris part à une conspiration royaliste, lui qui fut toujours un républicain plébiscitaire. Au reste, il déclare que sa doctrine est plus dangereuse pour le régime parlementaire actuel que les théories monarchiques. Déroulède considère sa condamnation comme certaine, car elle sera prononcée par ses adversaires politiques. Il demande à être jugé sans retard.

**UN « COUP DE MASSUE » ?**

Le capitaine Tavernier, rapporteur du conseil de guerre qui acquitta Esterhazy, qui a été chargé par commission rogatoire d'interroger du Paty de Clam, a procédé mardi pendant une heure à cet interrogatoire. Selon le « Matin », du Paty aurait fait des révélations sensationnelles, dont une si grave, dit ce journal, que nous laissons au conseil de guerre le soin de la publier. Le capitaine Tavernier devait interroger du Paty hier encore.

**Allemagne**

La session de la Diète prussienne a été clôturée mardi. Le prince de Hohenlohe, en remerciant la Chambre du dévouement avec lequel elle a accompli sa tâche, a exprimé son vif regret de ce que la « Canalvorlage » n'ait pas trouvé grâce devant cette assemblée. Le gouvernement n'en maintient pas moins son projet et s'attachera à la réalisation de cette grande entreprise, persuadé que le moment viendra où la population comprendra l'importance et la nécessité du canal. Le prince de Hohenlohe a donné à entendre qu'il espérait que dans la prochaine session déjà, un accord pourrait intervenir à ce sujet avec la Diète.

**Maroc**

Une tentative d'assassinat a eu lieu à Fez, contre le sultan du Maroc, pendant la célébration d'une cérémonie religieuse. Le souverain n'a pas été atteint, mais deux de ses aides de camp ont été tués.

— Pas du tout, Mademoiselle, c'est vous qui êtes aveugle. Il vous aime éperdument et va vous demander en mariage d'un jour à l'autre, c'est moi qui vous le dis. Je n'en parlerai plus si cela vous fâche, mais rappelez-vous une chose, Mademoiselle, c'est qu'au moment où tout absorbée par votre mère, et ne voulant pas entendre parler de mariage, vous avez refusé de recevoir des contributions si laids, qui avaient des tics, et guère d'argent pour les faire oublier, la pauvre madame m'a dit à moi : Mathilde a tort; je ne la verrai pas se marier... quand elle ne m'aura plus, promets-moi que tu feras le possible pour qu'elle accepte s'il se présente un parti honorable.

— Maman t'a dit cela? fit Mathilde très émue.

— Aussi vrai qu'il y a des étoiles, elle me l'a dit, Mademoiselle.

— Pauvre maman! allons, bonsoir nourrice.

Et tout en se déshabillant elle y rêvait : — Si c'était vrai pourtant, qu'il m'aime! s'il me demandait... que ferais-je? l'aimer d'amour, naturellement il n'en est pas question, mais l'épouser de bonne amitié... quelle résurrection pour lui, pour sa sœur! c'est égal... j'aimerais bien mieux que Valérie se fût trompée!

(A suivre.)

**Etats-Unis**

L'acquisition, par le gouvernement des Etats-Unis, d'une station de charbon dans l'île de Wellington, que possède le Chili dans la région du détroit de Magellan, s'explique par une aventure récente du croiseur américain « Newark », retour des Philippines.

Ce bâtiment s'est trouvé dans ces parages avoir épuisé sa provision de charbon. Une partie de l'équipage a été débarquée pour faire du bois, mais les quelques essences trouvées n'étaient pas combustibles. De plus, les provisions de bouche étant très réduites, il fallut rationner les hommes, car le gibier était à peu près aussi rare que le combustible.

Finalement, on dut armer deux chaloupes à vapeur et, avec le peu de charbon resté dans les soutes, elles purent gagner une station télégraphique chilienne qui prévint le consul américain à Valparaiso de la détresse du « Newark ». Les autorités chiliennes expédièrent alors un transport avec des vivres et du charbon sans lesquels le croiseur américain et ses hommes seraient peut-être encore en panne dans les eaux inhospitalières du détroit de Magellan.

**Chine**

Le ministre de Russie et le chargé d'affaires d'Angleterre à Pékin vont soumettre à un arbitrage la question que voici :

La concession russe à Han-Kou comprend un terrain qui était déjà devenu la propriété d'une grande maison anglaise, MM. Jardine, Matheson & Cie. Sur l'avis du consul, M. Hurst, les propriétaires font enclorre leur terrain de murs et prétendent se soustraire à toute relation avec les autorités russes. Les agents armés du consul anglais furent envoyés pour protéger la construction du mur. Une douzaine de Cosaques, envoyés par le consul russe, chassèrent les ouvriers. Le capitaine Small, commandant la canonnière anglaise « Woodlark », sur le Yang-Tsé, après s'être entendu avec le consul, débarqua une quinzaine de soldats de l'infanterie de marine et fit embosser son navire de façon à commander le consulat russe. Pendant quelques jours, une bataille semblait imminente. Les marins anglais gardent encore la propriété Jardine. La canonnière anglaise « Elk » a été dépêchée de Shanghai à Han-Kou.

D'une part, les Anglais déclarent que la propriété Jardine ayant été achetée dès 1862, quand la concession russe n'est que de 1896, elle ne saurait être soumise au contrôle du consul russe. Le consul russe, d'autre part, dit que les titres d'achat enregistrés au consulat anglais ne sont pas valables.

**CHRONIQUE ÉTRANGÈRE**

**Mort tragique d'un savant.** — Une dépêche de Chamoni annonce la mort tragique de M. Cauro, docteur ès sciences, attaché au laboratoire du physicien Lippmann, qui a fait une chute dans la montagne de la Côte, près du Mont-Blanc.

Les guides et amis qui l'accompagnaient se demandent s'il a été pris d'un éblouissement ou si son pied a glissé, car le point de la route où l'accident est arrivé est très praticable.

**Une catastrophe.** — Toute la charpente en fer de l'immense Colisée en construction à Chicago et destiné aux grandes réunions publiques, s'est effondrée lundi. Il y avait en plus des ouvriers une centaine de personnes. Jusqu'à présent, douze cadavres mutilés ont été retirés des décombres; il y a un grand nombre de blessés.

**Modernisation.** — Khartoum est à la veille de devenir une ville moderne; ses ruines se transforment en maisons, en hôtels, en palais, et, parmi ceux-ci, le palais du gouvernement sera, sinon très artistique, du moins très grand et sera achevé avant le retour de lord Kitchener de ses vacances.

Mais le mieux c'est que le vaillant lord pourra se rendre à son palais... en tram. C'est incroyable! il y a déjà dans la capitale du Soudan un tramway à vapeur, sur un parcours de quatre kilomètres et si pour le moment il ne sert qu'au transport du matériel pour constructions, sous peu il servira aussi au transport des voyageurs.

**NOUVELLES SUISSES**

**Société pastorale suisse.** — Les membres de la Société pastorale suisse ont tenu mardi matin leur première séance officielle au local de l'Union chrétienne de jeunes gens, à Genève. Les professeurs Ernest Martin, de Genève, et Fernelod, de Lausanne, ont fait de remarquables exposés sur la question à l'ordre du jour : l'autorité de la Bible et la théologie biblique, exposés qui ont été suivis d'une discussion nourrie. Un modeste repas a réuni à 2 h. les participants à la brasserie Treiber, dîner au cours duquel des discours ont été prononcés par MM. H. Rohrich, pasteur, G. Ador, et Guder, pasteur, à Biglen. A 7 1/2 h. un service religieux a été célébré dans la cathédrale de St-Pierre. Les pasteurs qui s'étaient réunis au nombre de 150 dans la chapelle des Macchabées ont fait leur entrée dans la cathédrale pendant que l'orgue se faisait entendre. Un public assez nombreux assistait à ce service. La prédication a été faite par le pasteur Ph. Bridel, de Lausanne.

**BERNE.** — Les frères Nicolas et Jacob Roesch, bûcherons, de Lyssach, demeurant à Saint-Imier, avaient passé avec d'autres personnes l'après-midi du 21 février dernier, à Champ-Maurel, près de Saint-Imier, où ils avaient consommé une forte quantité d'eau-de-vie. Une querelle surgit entre eux au cours de laquelle furent distribués force coups de poing et de pied et des pierres furent lancées de part et d'autre. Un nommé Samuel Liebi fut atteint par un caillou qui lui fendit le crâne. Il put cependant rentrer seul dans sa chambre, mais on l'y trouva mort le lendemain matin.

Les frères Roesch ont été traduits devant la cour d'assises du Jura, sous l'inculpation d'avoir lancé des pierres dont l'une a causé la mort de Liebi. Le jury les a déclarés tous deux coupables de mauvais traitements exercés au moyen d'un instrument dangereux et ayant entraîné la mort du blessé Liebi. Ils ont été condamnés chacun à trois ans et demi de réclusion, dont à déduire quatre mois de détention préventive subie, et solidairement aux frais.

**ZURICH.** — On lit dans la « Bülach-Dielsdorfer Wochenzeitung » :

« Cette année nos agriculteurs ont beaucoup à souffrir des souris, qui dévastent champs et prés. Dans les sillons de certains champs, on rencontre ces rongeurs par douzaines. Pendant le labourage d'une petite pièce de terre un paysan en a tué 80, et il en a vu plus du double. Mais quel que soit le nombre qu'on en détruit, à moins d'un hiver bien rigoureux, il est à craindre que l'année prochaine toute la culture soit détruite. Tout ce qu'on a fait jusqu'à présent pour se débarrasser de cette plaie, et il a été déjà dépensé beaucoup d'argent à cet effet, n'a absolument servi à rien. Les souris se multiplient trop vite pour que les engins dont on se sert actuellement puissent suffire à les exterminer. »

**GENÈVE.** — La police de sûreté a arrêté mardi après midi deux voleurs anglais, dont l'un avait au mois de mai dernier pénétré dans le magasin de M. Guillemin, orfèvre, et avait attiré celui-ci devant ses vitrines pour permettre à son complice d'entrer dans la boutique et y voler une somme de 1600 fr. dans le coffre-fort. Ces individus avaient volé dans les mêmes conditions une somme de 250 fr. à un libraire et avaient essayé des opérations identiques chez un horloger et chez un changeur, mais sans succès. Des membres de la même bande avaient également opéré dans d'autres villes.

Lundi matin, l'un d'eux s'est présenté de nouveau chez le même changeur, et a essayé d'éloigner de la caisse le seul employé présent, en le priant de lui aider à ramasser une pièce qu'il avait laissé tomber. L'employé, se méfiant de ce personnage, resta à son poste, et avertit son patron de ce qui s'était passé. La police de sûreté s'est livrée à d'actives recherches, et est parvenue à arrêter dans l'après-midi les deux voleurs, qui ont été reconnus par les personnes victimes de leurs vols.

**BULLETIN COMMERCIAL**

**SITUATION.** — Les nouvelles des cultures, tant de la Suisse allemande que des cantons romands, sont bonnes par continuation. En commerce, on ne signale pas de grands changements dans les cours.

**BLÉS ET FARINES.** — Les avis reçus cette semaine enregistrent le calme dans la situation générale et n'apportent pas de changements dans le courant des affaires ni dans les cours. Un peu de faiblesse sur les marchés américains, compensée par une meilleure tenue à Vienne et Budapest, voilà le résumé de la situation.

**VINS.** — On nous a reproché d'avoir un peu trop généralisé en disant que les nouvelles de la vigne continuaient à être satisfaisantes. Il paraît que, malgré les traitements répétés, les maladies sévissent en beaucoup d'endroits. En outre, quantité de raisin est loin de satisfaire tout le monde à ce qu'il paraît. D'autre part, on nous fait remarquer que grâce à une température favorable, les grappes ont pris un bon développement et que beaucoup de raisins sont déjà changés. En somme, de la contradiction des informations, il faut déduire que les perspectives sont assez inégales quant à la quantité suivant les divers vignobles. Quant à la qualité, elle ne pourra qu'être bonne si le mois de septembre continue à être chaud. Dans les cantons de Lucerne, d'Argovie, etc., on envoie de très bonnes nouvelles de la vigne, qui est indemne de maladie et dont les grappes, nombreuses, paraissent mûrissent à souhait.

Dans le midi de la France, où l'on avait commencé les achats sur souches, ceux-ci se sont ralentis et le commerce semble vouloir attendre la vendange pour juger. En Algérie, on pense que les prix se maintiendront autour de 1 fr. 60 à 1 fr. 75 le degré suivant qualité.

**POMMES DE TERRE.** — De plus en plus les pommes de terre nouvelles sont offertes sur les marchés. Elles sont de bonne qualité et l'on se montre partout satisfait de la quantité de la récolte. Les prix ont beaucoup baissé en conséquence. Voici ceux de quelques marchés de la Suisse allemande : Soleure, 6 fr. 50; Bâle, 9 fr.; Zurich, 7 fr. 75; Lucerne, 6 fr. 75; Suisse orientale, 7 fr. 65; Langenthal, 4 fr. à 4 fr. 50 les 100 kilos.

**FOURRAGES.** — Les renseignements qui nous ont été fournis sur les premières coupes de regain étaient meilleurs que ceux qui nous parviennent maintenant. Dans les prés fauchés actuellement, la récolte est, paraît-il, inférieure à ce qu'elle aurait été il y a une quinzaine de jours. On nous avait déjà signalé cette diminution de la récolte dans certaine contrée du pied de la montagne, où on l'attribuait à la grande quantité de sauterelles de cette année, mais nous n'avions pas cru devoir généraliser. Il paraît que le sec de la dernière quinzaine a exercé partout une mauvaise influence et que dans beaucoup de localités la récolte du regain a presque disparu. Ces constatations concernent la Suisse centrale aussi bien que la Suisse romande.

**FROMAGES.** — Contre l'attente des fabricants, la chasse aux fromages n'a pas encore commencé. On dit que des marchands ont offert 148 à 152 fr. les 100 kilos dans la Suisse allemande, mais on ne dit pas que les fruitiers s'en soient contentés. Ceux-ci espèrent des prix un peu supérieurs à ceux de l'année dernière.

(JOURNAL D'AGRICULTURE SUISSE.)

## CANTON DE NEUCHÂTEL

**Les grandes manœuvres.** — On écrit d'Yverdon :

Samedi est arrivé à Yverdon le détachement des subsistances du 1er corps d'armée, commandé par M. le lieutenant-colonel Isoz, de Lausanne. Quartier-maître : M. le lieutenant Clottu. Médecin : M. le 1er lieutenant Jacot. Le détachement comprend deux compagnies. La 1re est sous les ordres de M. le capitaine Martin et la 2e sous les ordres de M. le capitaine Burgi. L'effectif est de 280 officiers, sous-officiers et soldats. Les 16 officiers sont logés à la caserne. La troupe est provisoirement logée dans la Halle de gymnastique et au Manège.

La troupe a pris possession des vastes terrains et des locaux sis entre le canal oriental, l'hippodrome et l'usine à gaz. Le bureau d'administration et la poste de campagne sont au stand; le corps de garde est établi dans l'ancien lazaret.

On va établir 48 fours de campagne, qui fonctionneront dès le 5 septembre. Ces fours, en deux groupes, disposés en fer à cheval, livreront en moyenne, par jour, du 5 au 14 septembre, 5,000 pains.

La boucherie de campagne sera installée dans le stand du tir cantonal. Si le temps le permet, l'abatage se fera en plein air.

Le train d'armée (train de subsistances), entrera en service le 1er septembre, et fera ici un cours préparatoire de 2 à 3 jours. Dès cette date, le train d'armée sera scindé en deux; une partie ira aux environs de Payerne et l'autre partie autour de Neuchâtel. Cette troupe servira de point de contact entre les gares (les subsistances arrivant par chemin de fer) et les places de distribution.

Un chemin de fer Decauville va être installé pour le transport des vivres depuis le four et la boucherie de campagne jusqu'à la gare du J.-S.

**Région des lacs.** — La combustion des tourbières du marais, autour de Witzwyl, dont nous signalions l'existence il y a plus de trois semaines, s'est étendue sur une longueur de 50 poses. L'incendie menaçait les cultures lorsque la récente nuit de pluie est survenue. Elle en aura arrêté le développement bien à propos, et l'on s'en félicite à Neuchâtel où l'air, pendant la nuit surtout, devenait désagréable à respirer.

**Couvet.** — Lundi soir une personne appelant au secours sur la route de Boveresse a été recueillie par quelques personnes accourues aux cris de la malheureuse. Transportée à l'hôpital du Val-de-Travers, elle expirait pendant la nuit. On manque de détails, dit le « Courrier du Val-de-Travers ».

## CHRONIQUE LOCALE

**Le Conseil général** se réunira lundi avec l'ordre du jour suivant :

Rapports du Conseil communal sur : une demande de crédit pour la pose d'une conduite d'eau au quartier des Deures; les budgets des écoles professionnelles pour 1900; une demande de crédit pour l'installation d'une station téléphonique communale à Chaumont.

Éventuellement, rapport de la commission sur la reconstruction des maisons du Neubourg.

## DERNIÈRES NOUVELLES

### LE PROCÈS DREYFUS

Audience de mercredi.

Rennes, 30 août.

L'audience est ouverte à 6 h. 40, sans incident. Le conseil entend tout d'abord la déposition de M. Paul Meyer, de l'Institut et directeur de l'École des Chartes

M. PAUL MEYER.

M. Paul Meyer rappelle les recherches qu'il a faites et entre dans des détails sur la manière dont il fut amené à la conclusion que le bordereau est de l'écriture et de la main d'Esterhazy.

L'écriture du bordereau examinée à la loupe apparaît parfaitement courante. Elle n'accuse aucune trace d'hésitation, alors que c'est l'hésitation dans le tracé des jambages qui a éveillé chez certains experts l'idée de décalque.

Le témoin Meyer fait certaines réserves sur le degré de certitude auquel conduisent les expertises en écriture.

Il termine sa déposition par la réfutation du système de l'expert Bertillon.

M. MOLINIER.

M. Molinier, professeur à l'École des Chartes, est ensuite appelé à la barre.

Le témoin appuie les conclusions de M. Paul Meyer. Il insiste sur l'importance comme pièce de conviction de la lettre d'Esterhazy, du 17 août 1894, à son retour du camp de Châlons. Cette lettre présente les mêmes particularités graphiques que le bordereau. Le témoin explique la phrase : « Je pars en manœuvres ».

M. Molinier fait ressortir ensuite la contradiction des experts quand ils veulent reconstituer les procédés de Dreyfus en ce qui concerne la confection du bordereau.

M. Molinier conclut que le document est d'une écriture courante, qu'il n'est pas tronqué et qu'il est bien de la main d'Esterhazy.

Le général Mercier relevant un passage de M. Molinier relatif au changement d'écriture d'Esterhazy depuis 1894, demande lecture de la déposition Grenier à la cour de cassation sur le même sujet.

M. GIRY.

M. Giry, professeur à l'École des Chartes, dépose ensuite.

Il confirme les dépositions de MM. Meyer et Molinier, et déclare que le bordereau est d'une écriture courante, naturelle et non déguisée. Il n'a pas été fait de mots rapportés et il est de l'écriture d'Esterhazy.

M. Giry dit qu'il existe, il est vrai, entre l'écriture de Dreyfus et d'Esterhazy des analogies qui expliquent comment on a pu attribuer d'abord à l'accusé la paternité du bordereau. Mais, en présence des deux écritures, l'analyse détruit cette impression et montre les différences.

Répondant à M<sup>e</sup> Labori, M. Giry déclare qu'il ne croit pas que le changement signalé dans l'écriture d'Esterhazy ait été bien accentué.

ÉCHANGE DE VUES.

Un échange d'observations a lieu alors entre le général Mercier et M<sup>e</sup> Labori.

Le général Mercier rappelle que, d'après les appréciations de l'expert Bertillon, Esterhazy aurait cherché dès 1894 à modifier son écriture afin de la rapprocher de celle du bordereau.

M<sup>e</sup> Labori réplique qu'il eût été bien inutile pour le commandant de chercher à déguiser son écriture.

Il invoque la déposition de M. Grenier, d'après laquelle l'écriture d'Esterhazy s'est éloignée à la fois de celle du bordereau et de celle de Dreyfus.

M. PICAUD.

M. Picaud, membre de l'Institut, rapporte une conversation qu'il a eue en mai dernier avec l'attaché militaire austro-hongrois, le colonel Schneider, qui lui aurait fait part des appréciations des officiers qui s'étonnaient de voir mettre en doute la parole des officiers étrangers.

L'attaché militaire, en sa présence, proclama l'innocence de Dreyfus et chargea Esterhazy, qu'il dit avoir été employé par l'agent étranger A., auquel il avait adressé le bordereau.

D'ailleurs, continue le témoin, trois des documents énumérés dans le bordereau correspondent à des réalités.

Les documents 2 et 4 n'y ont été introduits que comme remplissage.

En réponse au bordereau, l'agent écrivit le document connu sous le nom de « petit bleu », puis après réflexion il le jeta.

PROTESTATIONS.

Au nom du gouvernement, le commandant Carrière proteste contre l'indiscrétion commise par M. Picaud en divulguant la nationalité de l'attaché militaire étranger.

Le général Roget proteste de même contre les paroles de M. Picaud et lui reproche son incorrection à l'égard d'officiers français.

« Que penser d'un officier étranger qui, ayant adressé au « Figaro » un retentissant démenti s'appliquant aux déclarations de M. le général Mercier, est obligé de se reconnaître l'auteur de la pièce dont il a contesté tout d'abord l'origine? » (Le général oublie de mentionner les réserves faites par le colonel Schneider. Réd.)

Le général Roget fait remarquer que la conversation entre l'attaché militaire et M. Picaud a eu lieu à un moment où l'enquête de la cour de cassation était connue.

LE GÉNÉRAL DELOYE.

Le général Deloye, directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, refait, sous une forme un peu différente, sa déposition devant la cour de cassation.

Il donne des renseignements sur les particularités du matériel d'artillerie.

Il déclare qu'en 1894 il aurait été impossible à un officier de troupe de communiquer des informations sur le frein du 120 court. A cette époque, un règlement au sujet du 120 court était dans le commerce et les indiscrétions relatives à l'obus Robin n'ont été découvertes qu'en 1896.

Il était possible à un officier d'état-major de se procurer le manuel de tir.

De nombreuses questions techniques sont posées au témoin.

Dreyfus répond au général Deloye :

« J'ai eu connaissance, dit-il, du frein 120 court à la conférence faite à Bourges en 1890, en présence du général Mercier. »

Il n'a vu le 120 court que deux fois, mais jamais, ajoute-t-il, il ne l'a vu manœuvrer durant les deux années qu'il a passées à l'état-major.

Le conseil de guerre décide de tenir demain une séance à huis clos pour examiner des documents réclamés par la défense et réunis à la troisième direction de l'artillerie.

Le général Deloye présentera ces documents.

Sur la demande de M<sup>e</sup> Demange, les commandants Hartmann et Ducros assisteront à cette séance.

L'audience est levée à 11 h. 15.

Sortie sans incident, sous la pluie.

Lausanne, 30 août.

L'idée générale qui servira de base aux manœuvres de division contre division est la suivante : Le gros d'une armée Est se trouve entre Berne et Soleure. Une division Est (1re division) s'est concentrée à Fribourg. Les hauteurs entre Yverdon, Moudon et Echallens sont occupées par des troupes Est. Le gros d'une armée Ouest est arrivé par le Jura à Bienne et à Soleure. Une division Ouest (2e division) a pénétré en Suisse par les Verrières.

L'état de guerre durera du 7 septembre à 7 h. du soir, jusqu'au 9 septembre à 7 h. du soir, et du 11 septembre à 4 h. du matin jusqu'à la fin de la manœuvre le même jour.

M. Jules Tailens, premier lieutenant médecin, attaché à la 3me batterie, est tombé ce matin de cheval à Bière pendant un saut d'obstacle et s'est cassé la clavicule. Il a été transporté à l'hôpital cantonal.

Zermatt, 30 août.

Une caravane composée de deux Anglais, MM. Hill et Jones, et de trois guides valaisans : Zurbriggen et Furrer, de Saas, et Vinney, d'Évolène, a été victime d'une catastrophe en faisant l'ascension de la Dent-Blanche.

M. Hill est rentré aujourd'hui à Zermatt.

La corde s'était rompue près de lui. Ses quatre compagnons de voyage ont été probablement tués dans la chute.

Zermatt, 30 août.

La catastrophe de la Dent-Blanche s'est produite lundi 28 août à dix heures du matin.

Deux caravanes étaient parties dimanche d'Évolène pour l'Alpe de Bricola. La première se composait de M. Jones, Anglais, avec les guides Furrer et Zurbriggen; la deuxième de M. Hill, avec le guide Vinni. Lundi, à la première heure, les ascensionnistes avaient franchi le glacier de la Dent-Blanche et avaient atteint de bon matin le col de la Dent-Blanche. Là commençait la partie réellement difficile de l'ascension; l'arête qui conduit au sommet de la montagne est connue partout comme fort dangereuse, et ce ne sont que les alpinistes de première force qui se hasardent à la gravir. M. Jones était d'ailleurs connu comme un touriste extrêmement téméraire, à ce point que le guide qui l'avait accompagné l'année dernière lui avait refusé ses services cette année, prévoyant quelque malheur.

Arrivés au col de la Dent-Blanche, les deux caravanes avaient réuni leurs cordes et formaient ainsi une chaîne pour monter. Ils étaient arrivés ainsi en surplombant l'abîme jusqu'à une hauteur de 4300 m., à 50 m. environ au-dessous du sommet. Le guide Furrer, un homme très expérimenté et courageux, marchait le premier. Puis venait M. Jones, suivi de Zurbriggen et de Vinni, et enfin M. Hill. La caravane venait de franchir un passage très difficile; le guide Vinni et M. Hill avaient assujéti la corde à une arête de rocher. A ce moment, Furrer planta son piolet dans une fissure du rocher, et, en se hissant à l'aide de cet instrument, réussit à atteindre un endroit où il pensait pouvoir prendre pied. Mais tout d'un coup, soit que le rocher eût cédé, soit que le piolet sur lequel il s'appuyait eût fléchi, Furrer tomba en arrière, entraînant avec lui Jones, qui entraîna à son tour Zurbriggen. Ce brusque mouvement détacha la corde devant le guide Vinni, qui fut également précipité en avant. C'est alors que la corde se rompit devant M. Hill, dont les quatre compagnons furent ainsi précipités dans l'abîme.

Tout cela s'était passé avec une rapidité inouïe. Paralysé par l'émotion, M. Hill resta attaché à son bout de corde. Il lui semblait à ce moment qu'il eût presque mieux valu pour lui de tomber avec ses compagnons que de rester seul dans une situation aussi effroyable. Il lui était impossible de redescendre seul; il s'en était déjà rendu compte en montant. Il fallait donc continuer son ascension jusqu'à l'endroit d'où ses compagnons étaient tombés. M. Hill passa ainsi deux fois vingt-quatre heures sur la montagne et demeura deux nuits dans un état indescriptible à une hauteur de 4000 mètres au-dessus du précipice où la mort le guettait à chaque pas.

M. Hill réussit cependant à atteindre le sommet, puis enfin à descendre sur l'autre versant, du côté de Zermatt. C'est aujourd'hui seulement, vers midi, qu'il est arrivé à Zermatt, apportant la triste

nouvelle. Sa femme, qui habitait un des hôtels de Zermatt, en proie à de vives inquiétudes, avait déjà, par l'intermédiaire de M. Seiler, pris de tous côtés des informations, mais sans obtenir aucun renseignement précis. M. Jones ayant parlé de faire une autre ascension, on supposa que les touristes, au lieu de revenir à Zermatt, avaient passé la cabane du Rothorn, puis de là tenté l'ascension projetée, et qu'ils rentreraient à Zermatt ce soir mercredi.

Des caravanes de secours étaient déjà désignées pour aller à leur recherche, si on ne les avait pas vus arriver. Aussitôt que la nouvelle a été connue, M. Seiler a organisé une caravane de trente hommes, qui iront coucher ce soir au Stock, au pied de la Dent-Blanche, pour passer demain le col d'Herens et arriver vers midi du côté de Ferpècle, sur le glacier de la Dent-Blanche, où gisent les victimes. Les corps seront ramenés à Evolène.

Paris, 30 août.

Le « Temps » dit qu'avant de prononcer aucune mise en liberté provisoire dans l'affaire du sac de l'église St-Joseph et les incidents du 20 août, le juge d'instruction veut faire une confrontation entre les inculpés et les témoins de ces affaires. Les inculpés, dont la culpabilité n'est pas nettement établie, seront mis en liberté provisoire, en attendant une ordonnance de non-lieu.

M. Sébastien Faure étant considéré comme l'organisateur de la manifestation, ne sera pas remis en liberté.

La pluie est tombée pendant quelques minutes mercredi après midi à Paris, apportant quelque soulagement aux assiégés de la rue de Chabrol. Ceux-ci, à l'aide de gouttières et de seaux, ont réussi à recueillir quelques litres d'eau.

Paris, 30 août.

Le marquis de Valcarlos, ancien attaché militaire espagnol, a décidé de poursuivre le « Figaro » devant les tribunaux, pour les articles qu'il a publiés à son sujet concernant l'affaire Dreyfus.

M<sup>e</sup> Demange arrivera mercredi soir à Paris pour assister à l'interrogatoire de du Paty de Clam qui doit avoir lieu jeudi seulement.

Rennes, 30 août.

Le capitaine Lebrun-Renault, actuellement à Paris, a été invité à se présenter le plus tôt possible devant le conseil de guerre.

Capetown, 30 août.

On assure dans les cercles afrikanders que, malgré les bruits belliqueux qui persistent, on a bon espoir que la paix sera maintenue.

## DERNIÈRES DÉPÊCHES

(SERVICE SPÉCIAL DE LA FEUILLE D'AVIS)

Belgrade, 31 août.

Les chefs radicaux arrêtés ont fait déposer par leurs défenseurs une protestation contre les suspensions continues des garanties constitutionnelles.

La disposition d'esprit de l'ex-roi Milan vis-à-vis du prince de Monténégro se révèle en ce que Milan a fait licencier le régiment portant le nom de ce prince.

Oporto, 31 août.

Il y a eu hier un cas et un décès de peste.

Tanger, 31 août.

Le sultan du Maroc ayant concédé au corps diplomatique l'île de Mogador pour y bâtir un lazaret, en a fait ensuite défendre l'accès au conseil sanitaire qui allait y installer des baraques. Le corps diplomatique est très mécontent.

La Havane, 31 août.

Le bruit de la promulgation par le président Mac Kinley d'une proclamation relative à l'indépendance de Cuba, est sans fondement.

Cap Haïtien, 31 août.

Sauf Santiago et Porto-Plata, toutes les villes de Saint-Domingue ont proclamé Jimenez président provisoire.

Lourenço-Marquez, 31 août.

Des officiers de la police du Transvaal, arrivés hier matin, ont été immédiatement arrêtés.

## FAITS DIVERS

**Les chutes de Gersoppa.** — Jusqu'il y a peu de semaines la beauté, l'ampleur, la puissance insurpassables des chutes de Niagara étaient en quelque sorte axiomatiques. Une lettre d'un voyageur, M. Frederick Dresser, au « Spectator », a mis cette notion au vieux fer. Les chutes de Gersoppa, de la rivière Charavatti, dans le Kanara méridional, Inde anglaise, l'emportent, assure-t-il, sur celles du St-Laurent.

Elles ont, de plus, cette supériorité d'appartenir tout entières à l'empire britannique : grand sujet de gloire pour John Bull.

Dans la saison des pluies, la rivière Charavatti tombe, sur une largeur de 225 mètres, d'une hauteur de 253 mètres. C'est, à peu de chose près, six fois le saut du Niagara. Le mugissement de la chute est tel que le sol paraît secoué d'un perpétuel tremblement de terre. Il n'est absolument pas possible d'entendre la voix d'un homme criant dans votre oreille.

Voilà donc un nouveau point de noté sur la carte des « globe-trotters ». A

moins qu'il ne lui arrive de passer inaperçu, comme tant de beautés de nos Alpes, comme la cascade de la Tourtemagne ou celle de la Tosu : sur cent mille visiteurs de la Suisse, de l'Italie et du Tyrol, combien en est-il qui connaissent de leurs yeux l'une ou l'autre de ces deux chutes d'eau?

**Nouvelle république.** — Le « Daily Telegraph » a reçu une dépêche de New-York disant que les habitants d'un vaste territoire de la région du Haut-Amazone, qui est en litige entre le Brésil et la Bolivie, viennent de se déclarer indépendantes et ont constitué une république sous le nom de république d'Acre, du nom de la rivière qui le parcourt.

Ce territoire, de 8,000 milles carrés, peuplé de 15,000 Brésiliens et d'un chiffre bien inférieur de Boliviens et de Péruviens, tous exploitant le caoutchouc et l'exportant par le Para, a beaucoup fait parler de lui ces temps derniers.

**La chose jugée...** ne l'est pas toujours, et John Bentz, de Covington (Ohio), vient de l'apprendre à ses dépens, pour avoir été trop pressé de convoler en secondes noces. Le 2 août, le juge Tarvin prononçait son divorce d'avec sa première femme; le 4, John Bentz, qui s'y trouvait préparé, semble-t-il, en épousait une autre. Or, le juge Tarvin, indigné qu'on prétendit le faire l'instrument d'un véritable scandale, a de son chef, annulé son premier jugement, et redemandé la cause à sa barre. Voilà le pauvre Bentz bigame malgré lui, et du fait du tribunal. Au reste, il s'est pourvu, et il est peu probable que la décision de l'honorable Tarvin, décision qui, pour être d'une incontestable moralité, n'en est pas moins bizarre et nouvelle, soit maintenue devant l'instance supérieure. Il faut pourtant qu'un citoyen sache s'il est divorcé ou pas, et les arrêts de la justice ne sauraient être des arrêts à bien plaire!

**Madame Monnier-Loup et ses enfants,** à Neuchâtel, Madame Lina Monnier, Madame et Monsieur Bonquet-Monnier et leur enfant, Madame et Monsieur Willeumier-Monnier et leurs enfants, Monsieur et Madame Henri Monnier et leurs enfants, Monsieur et Madame Eugène Monnier et leurs enfants et les familles Monnier et Loup ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte de leur bien cher époux, père, fils, frère, beau-frère et parent,

**Monsieur Charles MONNIER,** fonctionnaire postal,

que Dieu a retiré à Lui aujourd'hui, dans sa 45<sup>me</sup> année, après une courte maladie. Neuchâtel, le 30 août 1899.

Que ta volonté soit faite. Math. XXVI, 42.

L'ensevelissement aura lieu samedi 2 septembre, à 1 h. après midi.

Domicile mortuaire : Bellevaux 3.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 8397

**Monsieur Ulysse Bréting et ses enfants,** à Canton (Etats-Unis), Monsieur et Madame Julien Dubois-Jeaneret et leurs enfants, à Neuchâtel, Madame veuve Bréting-Steiner, à Neuchâtel, Monsieur et Madame Charles Gogler et leurs enfants, à Chaux-de-Fonds, Monsieur et Madame Fritz Bréting et leurs enfants, à Genève, Monsieur et Madame Léopold Bréting, à Providence (Etats-Unis), et leur enfant, à Neuchâtel, Mademoiselle Alice Bréting, à Saint-Loup, Mademoiselle Maria Bréting, à Neuchâtel, Mademoiselle Marie Dubois-Bandelier, à Chaux-de-Fonds, Monsieur Louis Dubois-Rozat, ses enfants et petits-enfants, à Chaux-de-Fonds, ainsi que les familles Bréting, Perret-Bréting, Guinand, Favre-Guinand, Perrenoud, au Locle, Ackermann et Steiner, à Chaux-de-Fonds, Beyronth (Syrie) et Neuchâtel, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de leur bien-aimée épouse, mère, fille, belle-fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce, petite-nièce et cousine,

**Madame Louisa BRÉTING née DUBOIS,** décédée à Canton (Etats-Unis), à l'âge de 38 ans.

L'Eternel est bon, il est le refuge au jour de la détresse; il connaît ceux qui se confient en lui. Nah. I, 7.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 8331

Bourse de Genève, du 30 août 1899.

Actions		Obligations	
Central-Suisse	—	3% féd. ch. def.	97 87
Jura-Simplon	174.50	3 1/2 féd. 80.	—
Id. priv.	—	3% Gen. à lots.	104 —
Id. bons	6.60	Prior. otto. 4%	455 —
N.-E. Suis. anc.	495. —	Serbe . . 4%	301 50
St-Golthard	—	Jura-S. 3 1/2%	496 —
Union-S. anc.	—	Franco-Suisse	450 —
Bq. Commerce	977 50	N.-E. Suis. 4%	512 —
Union fin. gen.	750. —	Lomb. anc. 3%	346 —
Paris de Sétif.	—	Mérid. ital. 3%	306 50
Alpines . . . .	—	Gaz de Rio.	—

Changés	France	Demandé	Offert
à	100.44	100.50	—
à	92.15	92.75	—
à	25.33	25.38	—
à	123.80	124. —	—
à	209.60	210.60	—

Bourse de Paris, du 30 août 1899

(Cours de clôture)	
3% Français	103.67
Créd. lyonnais	957 —
Italien 5%	93.15
Banque ottom.	566 —
Hongr. or 4%	100.45
Bq. internat.	198 —
Rus. Orient. 4%	—
Suez . . . .	3550 —
Ext. Esp. 4%	59.45
Rio-Tinto . .	1128 —
Turc D. 4%	23.20
De Beers . .	675. —
Portugais 3%	24.05
Chem. Antr.	—
Ch. Lombards	—
Bq. de France	—
Ch. Saragosse	296 —
Crédit foncier	—
Ch. Nord-Esp.	176 —
Bq. de Paris. 1033.	—
Chartered . .	186 —

IMPR. WOLFRATH & SPERLE